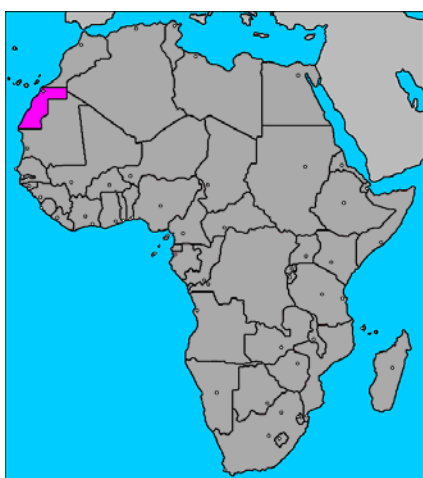


Pêches abusives en Afrique de l'Ouest : un pillage organisé.

L'UE paye le Maroc pour pouvoir pêcher au Sahara Occidental occupé

L'actuel accord de partenariat dans le secteur de la pêche conclu entre l'Union européenne et le Maroc est entré en vigueur le 28 février 2007. Le dernier protocole annexé à l'accord a expiré le 27 février 2011. Ce partenariat a apporté au Maroc une contribution financière de 36,1 millions d'euros par an, dont 13,5 millions destinés à soutenir la politique de la pêche du Maroc « afin de promouvoir l'exploitation durable de ses ressources halieutiques. ». Grâce à cet accord et au protocole, le Maroc a délivré des autorisations de pêche à des navires provenant de onze États membres de l'UE. Le 25 février 2011, les parties ont convenu de proroger le protocole pour une année supplémentaire (28.2.2011-27.2.2012), mais cette décision doit encore être ratifiée.

Mais il y a un problème, soulevé par plusieurs députés européens, à savoir que l'Accord de Pêche UE-Maroc est à la fois politiquement controversé et en violation du droit international. Une campagne internationale Fish Elsewhere! ("Allez Pêcher Ailleurs!") demande à l'UE de modifier ses opérations totalement immorales, et d'aller pêcher ailleurs. Aucune pêche ne devrait avoir lieu au Sahara Occidental avant la résolution du conflit.

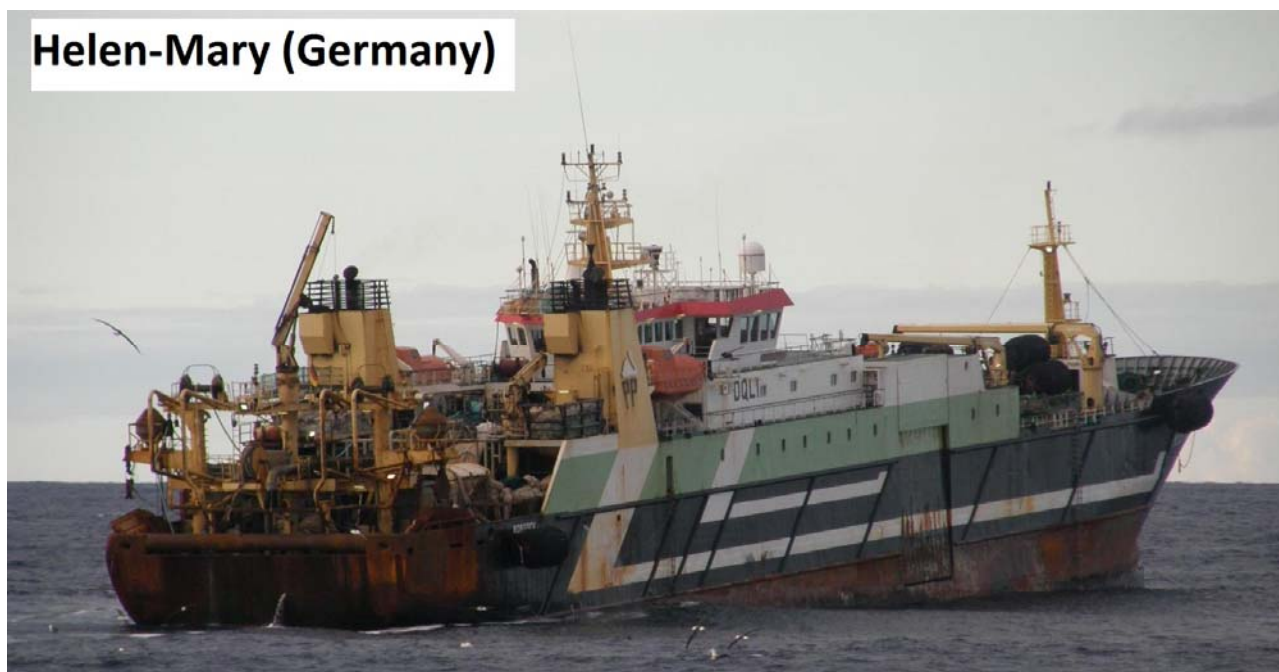


Carte du Sahara Occidental (Western Sahara) et de ses principales villes Laayoune, Boujdour, et Al Dakhla (Dajla)

Malheureusement, le 29 juin 2011, le Conseil Européen des ministres a officiellement accepté de donner le feu vert à la très controversée et largement critiquée prolongation d'un an de l'accord de pêche de l'UE avec le Maroc. En votant cela, l'Union Européenne s'est divisée, avec seulement une majorité qualifiée pour croire que le Maroc ait fourni une preuve suffisante que le peuple sahraoui du Sahara Occidental bénéficie de l'accord de pêche. Sept États membres - la Suède, le Danemark, l'Autriche, la Finlande, Chypre, le Royaume-Uni et les Pays-Bas – n'ont pas accepté la proposition, parce qu'ils ne voyaient pas comment l'accord avec le Maroc bénéficiait au peuple du Sahara

Occidental. Malheureusement, ces 7 Etats membres ne formaient pas une majorité qualifiée.

La position des opposants à un accord de pêche UE-Maroc est basée sur un avis juridique de l'ONU de 2002, qui liste non seulement les intérêts du peuple du Sahara Occidental, mais aussi leur consultation et consentement préalables comme exigence légale aux activités économiques dans le territoire. Comme il n'y a aucune preuve que le peuple sahraoui ait été consulté et qu'il bénéficierait de l'accord de pêche, ceci a abouti à l'appel par les services juridiques du Parlement Européen à un arrêt immédiat de l'accord en 2009.



Helen-Mary (Germany)

Le grand (116 m de longueur) chalutier pélagique allemand Helen-Mary (IMO = 9126364) en pêche dans les eaux du Sahara Occidental au large de Dajla (Al Dakhla) à mi-août 2011

RAPPEL : Aucun état au monde ne reconnaît l'annexion du Sahara Occidental par le Maroc. Et pourtant l'UE paye des milliers d'Euros par an au gouvernement marocain pour permettre aux navires européens de pêcher dans les eaux du Sahara Occidental.

Le Maroc persiste à refuser de coopérer dans le processus de décolonisation du Sahara Occidental, et défie ainsi plusieurs résolutions de l'ONU qui exigent le respect du droit des Sahraouis à l'autodétermination. Selon l'ONU, les ressources naturelles du Sahara Occidental ne peuvent pas être exploitées sans tenir compte des vœux et intérêts du peuple du territoire. Simultanément, les autorités marocaines commettent des violations des droits de l'homme contre les Sahraouis qui expriment leurs opinions politiques.

Aucun Etat de l'UE, pas plus que l'ONU, ne reconnaît de souveraineté marocaine sur le Sahara Occidental.



Les quelques 20'500 signataires de la campagne "Allez Pêcher Ailleurs!" demandent instamment à la Commission Européenne de mettre immédiatement un terme à l'octroi de permis aux navires de pêche européens pour les eaux du Sahara Occidental, et exigent qu'aucune opération de pêche européenne ne soit plus menée au Sahara Occidental jusqu'à ce qu'une solution pacifique soit trouvée au conflit.

Le 05 octobre 2010, plusieurs députés européens (dont Raul Romeva, Eva Joly, Isabella Lövin, Guido Milana, Carl Haglund et João Ferreira) ont formellement demandé d'exclure les eaux du Sahara Occidental de l'accord de pêche UE-Maroc. Les arguments développés lors d'un séminaire sur la pêche illégale au Sahara Occidental rappellent que la pêche de l'UE au large du territoire du Sahara occidental est considérée comme illégale, car elle ne prend pas en compte la volonté et les intérêts du peuple sahraoui – ce qu'exige le droit international. Le Sahara Occidental n'est pas considéré comme faisant partie du Maroc par la communauté internationale, et les revendications du Maroc sur le territoire ont été rejetées par la Cour Internationale de Justice. Au cours de ce séminaire au Parlement Européen, intitulé "le commerce du poisson ou des droits de l'homme", un documentaire a été présenté sur l'utilisation des poissons pêchés dans les eaux du Sahara Occidental pour la production d'huile de poisson en Norvège et en Suède, sans que cette activité ne profite aux sahraouis.



Le grand (110 m de longueur) chalutier pélagique hollandais Dirk-Diederik (IMO = 8918318) en pêche dans les eaux du Sahara Occidental au large de Dajla (Al Dakhla) à mi-août 2011

En juin 2009, la direction du parti Europe-Ecologie a fait savoir que "Les futurs députés européens d'Europe Ecologie travailleront à mettre fin au pillage des ressources du Sahara occidental" Et, dans leur lettre, Europe-Ecologie rappelle que " Sur la question des droits de pêche au large des côtes sahraouies, le groupe Vert/ALE avait déposé deux amendements au rapport Varela en 2006 visant à exclure explicitement les eaux territoriales du Sahara Occidental des accords de pêche avec le Maroc. Ces eaux territoriales n'appartiennent en effet pas au Maroc. Nous regrettons fortement que ces amendements aient été rejetés et estimons que l'accord de pêche entre le Maroc et l'Union européenne viole le droit international. Nous continuons cependant à défendre

l'idée que tout arrangement économique concernant ce territoire doit profiter au peuple Sahraoui. Les futurs députés européens d'Europe écologie travailleront donc à mettre fin au pillage des ressources du Sahara occidental. "

En juillet et août 2011, il y a eu une très forte activité de pêche dans les eaux du Sahara Occidental, en particulier dans les environs de Dajla (Al Dakhla).

Rien que pendant la période du 15 au 20 août, au moins 28 navires de pêche ont été relevés via leur signal AIS dans un rayon de 50 milles nautiques autour de Dajla.

Les plus nombreux étaient de nationalité russe (8 navires), puis marocaine (7), et Belize (4). Les navires russes et européens étaient des chalutiers pélagiques de grande taille : de 88 à 120 m (longueur moyenne de 109 m).

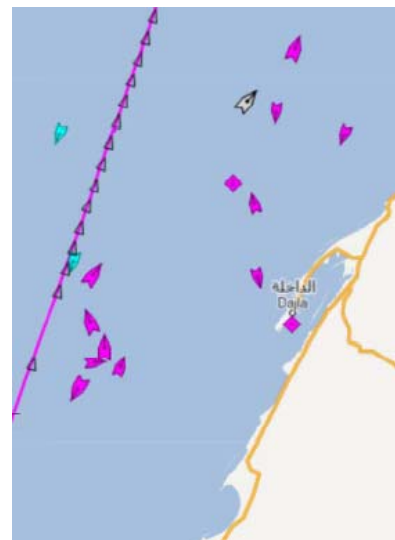
| vessel name | flag country | MMSI | IMO | length |
|-----------------------|----------------|-----------|---------|--------|
| 1 (one) | St Kitts Nevis | 341765000 | 8606680 | 49 |
| Admiral Starikov | Russia | 273529300 | 8607218 | 116 |
| Aig | Morocco | 242925000 | 7922386 | 49 |
| AL Hamd | Morocco | 242974000 | 7528984 | 40 |
| Aldo | Belize | 312341000 | 7393705 | 62 |
| Alexander Kosarev | Russia | 273526300 | 8607153 | 120 |
| Alexandr Mironenko | Russia | 273523300 | 8607177 | 107 |
| Alloft-2 | Morocco | 242952000 | | 58 |
| Allotf-1 | Morocco | 242942000 | | |
| Allotf-3 | Morocco | 242926000 | 7911026 | 57 |
| AZROU-1 | Morocco | 242963000 | 9098646 | 44 |
| DIRK-DIETERIK KW-172 | Netherlands | 244799000 | 8918318 | 110 |
| HELEN-MARY | Germany | 211238930 | 9126364 | 116 |
| Iskatel-2 | Panama | 372715000 | 8418667 | 48 |
| Kapitan Bogomolov | Russia | 273528800 | 9655978 | 107 |
| KROSSFJORD | Belize | 312995000 | 9147148 | 58 |
| Lazurnyy | Russia | 273250200 | 8729654 | 104 |
| MIDOY DAKHLA I | Morocco | 242889000 | 7424671 | 70 |
| Midsjo | Comores | 616798000 | 7600366 | |
| MIKHAIL VERBITSKIY | Russia | 273219600 | 7703986 | 88 |
| Mist | Morocco | 242045000 | 9163180 | 48 |
| Oleg-Naydenov | Russia | 273526800 | 8607309 | 120 |
| Poseydon-1 | St Kitts Nevis | 341479000 | 9447110 | 55 |
| Sopelagic (ex-Themis) | Belize | 312498000 | 7643007 | 40 |
| Stende | Latvia | 275124000 | 8730429 | 104 |
| Vasilij Lozovskiy | Russia | 273527800 | 8607323 | 107 |
| ZAMOSKVORECHVE | Russia | 273259100 | 8721129 | 104 |
| Zander | Belize | 312506000 | 7712767 | 60 |

Navires de pêche en activité dans les eaux du Sahara Occidental en août 2011. En jaune les chalutiers de pays membres de l'UE ; en bleu les chalutiers avec pavillon de Russie ; en vert les navires de pêche marocains.

Stende (Lettonie)



Le grand (104 m de longueur) chalutier pélagique Stende de Lettonie (IMO = 8730429) en pêche dans les eaux du Sahara Occidental au large de Dajla (Al Dakhla) à mi-août 2011



Navires de pêche (principalement : grands chalutiers pélagiques) en activité au large de Dajla (El Dakhla), dans les eaux du Sahara Occidental : mois d'août 2011.